

2. Exemptions personnelles additionnelles

Par compassion, le Livre Blanc propose de maintenir l'addition courante de \$500.00 à l'exemption personnelle des gens âgés de 70 ans et plus, des aveugles et des infirmes. En admettant le fait que la structure de la sécurité sociale du pays, tant publique que privée, soit liée à la retraite à l'âge de 65 ans, nous recommandons que l'exemption additionnelle de \$500.00 commence à 65 ans.